

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE
DE FOOTBALL

Saison 2023/2024
L'Officiel n° 42
Du 28 mai 2024

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

7 Rue Haute

11000 CARCASSONNE

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



PRÉFET
DE L'AUDE



COMMISSION SENIORS

PV DU 21/05/2024

Président : M. Alexandre BANDIERA

HORAIRES FINALES COUPES DU 01/06/2024 AU STADE DU MOULIN A LEZIGNAN

COUPE DES RESERVES à 13H00

FCCM 2 – HMO 2

COUPE FAVRE à 16H00

TRAPEL – UFL

COUPE LOPEZ à 20H00

FAC – FCCM

Le premier club nommé aura en charge la gestion de la tablette. Afin de palier à tout problème, il est également demandé aux clubs premiers nommés d'avoir en leur possession une feuille de match papier

Le président

M. BANDIERA Alexandre



COMMISSION JEUNES

PV du 22/05/24

Président : Mr Jérôme TISSEUR,

VISIO : Mr Alain DROUIN, Mr Jean-Luc PASCAREL, Mr David CARRASCO, Mr Patrice BOFFELLI,

COUPES DE L'AUDE FEMININES

FINALE COUPE de l'AUDE FEMININE U13

Participation : Peuvent participer 3 U11 (2013) - U12 et U13 illimitées - et 2 U14 (2010)

Matches de Poule (3) : Victoire = 3 points – Nul = 1 point – Défaite = 0 – Forfait = -1

En cas d'égalité : Equipes départagées par l'épreuve des jongles.

Idem lors du match de classement (1) Equipes départagées par l'épreuve des jongles.

FINALE COUPE de l'AUDE FEMININE U15

Participations : Peuvent participer 3 joueuses U13 (2011), U 14 et U15 illimitées.

Matches de Poule : Victoire = 3 points – Nul = 1 point – Défaite = 0 – Forfait = -1

En cas d'égalité : équipes départagées par l'article 17-1 des règlements généraux du District de l'Aude de Football sur les matchs de Classement

Pour les 1/2 finales et finales 1ère et 3ème place : tirs aux buts (3)

Une commission souveraine avec pouvoir disciplinaire de 3 personnes (BOFFELLI Patrice, ROQUES Cédric, CARRASCO David) est créée pour cette journée pour les coupes U13F et U15F

FINALE COUPE de l'AUDE FEMININE U18

FUN – TRAPEL

En cas d'égalité = Tirs au but (5)

Participation (règlement ligue) : Peuvent participer 3 U15 (2009), U16, U17, U18 illimitées

FINALES COUPES JEUNES

Pour rappel, les finales jeunes se joueront le dimanche 2 Juin au stade du Moulin à Lézignan.

La FMI est obligatoire dans toutes les catégories.

Les clubs premiers nommés devront fournir la FMI. Ils devront également prévoir une feuille papier au cas où un problème technique surviendrait.

Finale U13 : **FAC1 – FAC2** (feuille de match papier à fournir par le club)

_Jonglages 10h30 début de la rencontre 11h

Finale U15 : **OCSM – GOAL** Début de la rencontre 14h

Finale U17 : **OCSM – GOAL** Début de la rencontre 17h

DIVERS

Nous rappelons aux clubs que nous avons envoyé un questionnaire concernant l'organisation des championnats de jeunes pour la saison 2024/2025.

Merci aux clubs qui n'ont pas retourné ce questionnaire de faire le nécessaire avant la fin du mois.

Le Président

M. Jérôme Tisseur



COMMISSION FEMININES SENIORS

PV du 22/05/2024

Président : M. Alexandre BANDIERA
Assiste : Mme Marie-Eve DUMONS

RATTRAPAGES

Poule niveau 2

Le 09/06/2024

MONTREAL – LUC FC

Le 15/06/2024

FANJEAUX – LUC FC

COUPES FEMININES

Le 08/06/2024 à 17h30

A Port la Nouvelle

TRAPEL 1 – ENT FUN/GRUISSAN

Le club du TRAPEL aura en charge la gestion de la tablette. Afin de palier à tout problème, il est également demandé au club de TRAPEL d'avoir en sa possession une feuille de match papier.

Le Président

M. BANDIERA Alexandre



COMITE DE DIRECTION

PV du 13/05/2024

Président : M. Pierre MICHEAU

Trésorier : M. Pierre FABRE

Secrétaire général : M. Franck VARILLES

INFORMATION AUX CLUBS

Championnat D1 2024 /2025

Afin de répondre au questionnement de nombreux clubs le comité directeur décide qu'en cas de relégation tardive d'une équipe de Régionale 3 qui impacterait notre championnat de D1 aucune descente supplémentaire de la D1 vers les D2 ne sera effectuée.

Si le cas devait se présenter la poule de D1 sera portée à 14 équipes et c'est le meilleur deuxième des 2 poules de D2 qui accèdera à la D1.

Le meilleur deuxième sera désigné en application de l'article 17-2 du règlement des compétitions du district de l'Aude. Il en sera de même pour compléter.

Ainsi, pour compenser la montée supplémentaire de D2 en D1, le meilleur troisième de D3 accèdera à la D2 et le 2nd meilleur deuxième de D4 accèdera à la D3. C'est toujours l'article 17-2 qui permettra de départager les deuxièmes entre eux.

En procédant ainsi le comité directeur souhaite valoriser le travail des clubs et ne pas sanctionner par une relégation des équipes qui n'ont pas à subir les conséquences de décisions qu'elles ne maîtrisent pas.

Le secrétaire général

M. VARILLES Franck

